

GROUPE **2** HERBICIDE**TRIASULFURON^{MC} 75WG**
SAC HYDROSOLUBLE

HERBICIDE

USAGE AGRICOLE

Herbicide granulé dispersable dans l'eau pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

GARANTIE :

Triasulfuron 75%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **24489**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

L'herbicide TRIASULFURON 75WG contenu dans cet emballage est conditionné en sacs hydrosolubles. Chaque sac hydrosoluble contient (43 or 54) grammes d'herbicide TRIASULFURON 75 WG.

Ne pas toucher aux sacs hydrosolubles avec des gants mouillés car les sacs se dissoudraient. Ne pas ouvrir les sacs hydrosolubles. Entreposer au sec, à l'abri du gel. L'entreposage prolongé à des températures sous 0 °C peut rendre les sacs hydrosolubles fragiles.

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

Contenu net : **540 g, 430 g, 43 g****Syngenta protection des cultures Canada, inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT : Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, consulter un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**. Faire boire un ou deux verres d'eau à la personne incommodée. NE PAS provoquer le vomissement. Le patient doit s'allonger et rester calme. NE JAMAIS FAIRE AVALER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. Conduire immédiatement le patient chez le médecin le plus près.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

En cas de contact avec la peau, retirer tous les vêtements contaminés. Bien laver la peau atteinte à grande eau et au savon.

En cas d'inhalation, déplacer la personne incommodée hors de l'endroit où elle a été exposée.

NE JAMAIS FAIRE AVALER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. Emmener la personne incommodée dans un endroit sûr, non contaminé. Si elle a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires et commencer la respiration artificielle.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes. En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir le patient ou faire un lavage d'estomac. On peut administrer 5 mg/kg d'une suspension de charbon médicinal (50 g/400 mL d'eau) pour absorber le reste de la substance toxique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas inhaler les poussières ni le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants

impermeables et des lunettes antiéclaboussures pendant le mélange et le chargement, ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant les opérations de mélange et d'application. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'emploi. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements ménagers avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Se conformer strictement aux recommandations de cette étiquette pour manipuler et appliquer ce produit. Éviter d'appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, terres humides, marécages, l'eau d'irrigation, l'eau des fossés végétalisés, l'eau utilisée pour le bétail ou l'eau potable. Ne pas appliquer sur une terre irriguée. Ne pas réutiliser la boîte. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Ne pas utiliser d'engrais liquides comme support de pulvérisation pour l'herbicide TRIASULFURON 75WG.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec, bien ventilé, à l'abri du gel et à l'écart des autres pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine ou animale. L'entreposage prolongé à des températures sous 0 °C peut rendre les sacs hydrosolubles fragiles.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

GROUPE **2** HERBICIDE**TRIASULFURON^{MC} 75WG**
SAC HYDROSOLUBLE

HERBICIDE

USAGE AGRICOLE

Herbicide granulé dispersable dans l'eau pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

GARANTIE :

Triasulfuron 75%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **24489**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

L'herbicide TRIASULFURON 75WG contenu dans cet emballage est conditionné en sacs hydrosolubles. Chaque sac hydrosoluble contient (43 or 54) grammes d'herbicide TRIASULFURON 75 WG.

Ne pas toucher aux sacs hydrosolubles avec des gants mouillés car les sacs se dissoudraient. Ne pas ouvrir les sacs hydrosolubles. Entreposer au sec, à l'abri du gel. L'entreposage prolongé à des températures sous 0 °C peut rendre les sacs hydrosolubles fragiles.

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

Syngenta protection des cultures Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT : Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, consulter un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**. Faire boire un ou deux verres d'eau à la personne incommodée. **NE PAS** provoquer le vomissement. Le patient doit s'allonger et rester calme. **NE JAMAIS FAIRE AVALER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.** Conduire immédiatement le patient chez le médecin le plus près.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

En cas de contact avec la peau, retirer tous les vêtements contaminés. Bien laver la peau atteinte à grande eau et au savon.

En cas d'inhalation, déplacer la personne incommodée hors de l'endroit où elle a été exposée.

NE JAMAIS FAIRE AVALER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. Emmener la personne incommodée dans un endroit sûr, non contaminé. Si elle a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires et commencer la respiration artificielle.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes. En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir le patient ou faire un lavage d'estomac. On peut administrer 5 mg/kg d'une suspension de charbon médicinal (50 g/400 mL d'eau) pour absorber le reste de la substance toxique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas inhaler les poussières ni le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants

impermeables et des lunettes antiéclaboussures pendant le mélange et le chargement, ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant les opérations de mélange et d'application. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'emploi. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements ménagers avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Se conformer strictement aux recommandations de cette étiquette pour manipuler et appliquer ce produit. Éviter d'appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, terres humides, marécages, l'eau d'irrigation, l'eau des fossés végétalisés, l'eau utilisée pour le bétail ou l'eau potable. Ne pas appliquer sur une terre irriguée. Ne pas réutiliser la boîte. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Ne pas utiliser d'engrais liquides comme support de pulvérisation pour l'herbicide TRIASULFURON 75WG.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec, bien ventilé, à l'abri du gel et à l'écart des autres pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine ou animale. L'entreposage prolongé à des températures sous 0 °C peut rendre les sacs hydrosolubles fragiles.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide TRIASULFURON 75WG est un granulé dispersable dans l'eau pour la suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges en prélevée et en postlevée.

EMPLOI EN PRÉLEVÉE : L'herbicide TRIASULFURON 75WG peut être appliqué en prélevée dans le blé de printemps (seulement le blé de force roux de printemps et le blé de

printemps Canada Prairie) à l'automne (septembre/octobre) ou au printemps (avril/mai) avant la germination des mauvaises herbes et le semis. L'emploi de l'herbicide TRIASULFURON 75WG en prélevée est recommandé pour les systèmes de production à long terme de blé de printemps dans les zones de sols bruns et bruns foncés en Alberta et en Saskatchewan seulement.

EMPLOI EN POSTLEVÉE : L'herbicide TRIASULFURON 75WG peut être appliqué en postlevée dans le blé de printemps, le blé durum et l'orge. Lorsqu'il est utilisé en postlevée, l'herbicide TRIASULFURON 75WG peut être utilisé dans les sols bruns et bruns foncés en Alberta et en Saskatchewan, et dans les zones de sols noirs en Alberta.

La décomposition de l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans le sol est affectée par la pluie, la température du sol et le pH du sol (voir le « MODE D'EMPLOI »).

Il n'est pas recommandé d'utiliser l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans le blé de printemps contre ensemencé des légumineuses.

Plusieurs cultures sont sensibles à de faibles concentrations de l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans le sol. Il faut donc considérer des plans de rotation des cultures et ce, avant d'utiliser l'herbicide TRIASULFURON 75WG (voir les « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES APRÈS L'EMPLOI EN PRÉLEVÉE » et « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES APRÈS L'EMPLOI EN POSTLEVÉE »).

L'herbicide TRIASULFURON 75WG est non corrosif, ininflammable et non volatil.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

- Ne pas appliquer l'herbicide TRIASULFURON 75WG en prélevée sur un sol couvert de neige ou sur un sol gelé en surface, à cause du risque d'écoulement en surface.
- Ne pas utiliser l'herbicide TRIASULFURON 75WG en prélevée sur les sols irréguliers comportant des buttes érodées par le vent, des zones salines ou des zones sableuses ou graveleuses, à défaut de quoi le rendement de l'herbicide pourrait être irrégulier et/ou la culture pourrait être endommagée.
- Ne pas utiliser l'herbicide TRIASULFURON 75WG en prélevée plus de deux fois dans un même champ au cours d'une période de 36 mois.
- Ne pas utiliser l'herbicide TRIASULFURON 75WG lorsque son déplacement dans le sol pourrait le mettre en contact avec des plantes non visées ou avec leurs racines.
- Ne pas utiliser les sols traités par l'herbicide TRIASULFURON 75WG pour les jardins, les pelouses, etc., sans avoir consulté la section « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES ».
- Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive de la solution pulvérisée vers des habitats fauniques importants tels que plantations brises-vent, terres humides, mares vaseuses ou bordures de marais sèches, plans d'eau et terrains boisés. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la dernière lisière traitée et la bordure de tels habitats.
- Ne pas appliquer l'herbicide TRIASULFURON 75WG lorsque les conditions font en sorte qu'il est impossible d'obtenir une couverture uniforme à la dose figurant sur l'étiquette. Éviter le chevauchement. Fermer la rampe de pulvérisation dans les manœuvres de départ, de virage, de ralentissement et d'arrêt afin d'éviter une application excessive qui endommagerait les cultures.
- Faire en sorte que le mélange pulvérisé ou le brouillard de pulvérisation ne puissent dériver sur une culture adjacente sensible ni à un endroit où l'on prévoit faire la rotation

à des cultures sensibles (voir la section « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES »). Ne pas vider ni rincer l'équipement de pulvérisation sur, ou à proximité de la végétation que l'on désire conserver.

- Lorsque l'herbicide TRIASULFURON 75WG est appliqué en prélevée : ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci pour l'alimentation du bétail.
- Lorsque l'herbicide TRIASULFURON 75WG est appliqué en postlevée : ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci pour le foin dans les 30 jours suivant une application en postlevée de l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans un mélange en réservoir avec Parnier 280EC (Unity 280EC).
- Il arrive souvent que la tolérance des cultures aux herbicides diffère d'une variété à une l'autre. C'est pourquoi on recommande de semer des nouvelles variétés sur une petite parcelle traitée; partie représentant le reste du champ avant l'usage à pleine échelle.
- Ne pas utiliser de buse à miroir ni de système d'application par gouttelettes calibrées.

DIRECTIVES POUR UN ESSAI BIOLOGIQUE :

Certaines cultures se sont avérées très sensibles à la présence de faibles résidus de l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans le sol. Consulter les sections « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES APRÈS L'EMPLOI EN PRÉLEVÉE » et « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES APRÈS L'EMPLOI EN POSTLEVÉE » pour déterminer quand un essai biologique est recommandé.

Pour l'exécution d'un essai biologique, il est très important de choisir une ou des sections représentant le champ déjà traité avec l'herbicide TRIASULFURON 75WG pour planter la culture à l'essai.

1. Échantillon représentatif

S'assurer que les paramètres du sol tel que texture du sol, profondeur de la couche arable, pH et drainage du sol, de la section où est effectué l'essai sont représentatifs de l'ensemble du champ.

2. Superficie de l'échantillon

La superficieensemencée de chaque parcelle d'essai doit être assez grande pour s'assurer que les résultats obtenus soient fiables. La préparation du lit de semences et le semis lui-même, de la culture à l'essai, doivent être faits exactement comme s'il s'agissait de semer tout le champ.

3. Autres herbicides résiduels

Il est important de s'assurer qu'aucun autre herbicide ayant une activité résiduelle n'a été appliqué dans le champ entre la dernière application de l'herbicide TRIASULFURON 75WG et la période de l'essai biologique. Éviter d'utiliser d'autres pesticides pendant la durée de l'essai, car ils pourraient endommager la culture à l'essai.

4. Comparaisons

Idéalement, une bande de référence non traitée devrait être réservée dans un champ avoisinant et inspectée aux fins de comparaison étant donné que les conditions de croissance peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et pourraient entraîner des résultats erronés.

5. Évaluation

Le site devrait être inspecté régulièrement pendant toute la saison de croissance. Surveiller l'apparition de tout dommage à la culture, par exemple l'éclaircissage, le jaunissement ou le rabougrissement. Mesurer le rendement d'un échantillon et le comparer à celui d'un champ adjacent non traité.

NE PAS FAIRE LA ROTATION À D'AUTRES CULTURES AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE N'AIT DÉMONTRÉ UNE CROISSANCE NORMALE, SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.

Le non-respect de ces directives sur les cultures de rotation peut entraîner des dommages aux cultures.

DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION (Application terrestre seulement) :

VOLUME D'EAU : 100 litres à l'hectare. Ne pas utiliser d'engrais liquide comme support pour l'application de l'herbicide TRIASULFURON 75WG car il pourrait nuire à la dissolution des sacs hydrosolubles.

PRESSION DE PULVÉRISATION : 275 kPa

BUSES : Buse à jet éventail plat avec tamis de 50 mailles ou plus grand.

AGENT TENSIOACTIF : Emploi en prélevée : N'ajouter un tensioactif que si les mauvaises herbes (annuelles d'hiver ou espèces à germination hâtive comme la soude roulante et le kochia à balais, p. ex.) sont levées et risquent de ne pas être supprimées lors du semis.

Emploi en postlevée : Toujours utiliser un tensioactif lorsque que l'herbicide TRIASULFURON 75WG est appliqué en postlevée.

Utiliser un agent tensioactif non ionique recommandé tel que Agral 90[®], Ag-Surf[®], Citowett Plus[®], Super Spreader-Sticker[®] ou l'adjuvant agricole Companion[®] à raison de 0,25 % v/v (2,5 L par 1 000 L de mélange à pulvériser).

REPLISSAGE DU RÉSERVOIR :

1. S'assurer que le pulvérisateur est parfaitement propre.
2. Remplir le réservoir au quart d'eau. Agiter lentement. Si on utilise un pulvérisateur avec agitateur à conduite de retour en cuve, il faut attendre que les sacs soient complètement dissous avant de mettre ce système en marche. Autrement, les sacs non dissous pourraient être aspirés dans la conduite et obstruer le tamis principal.
3. S'assurer que le système d'agitation fonctionne bien et crée des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
4. Ajouter le nombre approprié de sacs hydrosolubles de l'herbicide TRIASULFURON 75WG directement dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas toucher les sacs hydrosolubles avec des gants mouillés. Allouer six (6) minutes pour obtenir un mélange complet. Ajouter un produit d'association homologué, s'il y a lieu, et poursuivre l'agitation pendant 2 minutes. Un temps de mélange plus long pourrait être nécessaire si les sacs hydrosolubles sont devenus fragiles ou si l'eau est très froide. Poursuivre

l'agitation tout en finissant de remplir le réservoir; puis, au besoin, ajouter un agent tensioactif recommandé à raison de 0,25 % v/v (2,5 L par 1000 L d'eau). S'assurer que l'herbicide TRIASULFURON 75WG est entièrement en suspension avant de commencer à pulvériser.

5. Une agitation continue est requise pour garder l'herbicide TRIASULFURON 75WG en suspension. Ne pas laisser reposer le contenu du réservoir sans agitation.
6. Utiliser la suspension tout de suite après sa préparation.

RÉSISTANCE DES MAUVAISES HERBES :

Il pourrait arriver que des biotypes naturels de certaines mauvaises herbes figurant sur cette étiquette ne soient pas supprimés par les herbicides suivants : AMBER, LOGRAN, TRIASULFURON, Ally[®], Express[®] Pack, Muster[®], Refine[®] Extra, l'ingrédient DF de Laser[®] DF, l'ingrédient Refine de Refine w.o. et l'ingrédient Plus de Triumph Plus[®]. Ces populations sont capables de survivre à des doses plusieurs fois supérieures aux doses requises pour supprimer les populations sensibles. Afin de retarder la sélection de mauvaises herbes résistantes, utiliser les herbicides AMBER, Ally, Express Pack, Muster, Refine Extra et Refine w.o. en alternance avec d'autres herbicides qui sont efficaces contre les mêmes mauvaises herbes. Éviter d'utiliser AMBER, LOGRAN, TRIASULFURON, Ally, Express Pack, Muster, Refine Extra et Refine w.o. de façon répétée dans un même champ. Pour obtenir de l'information sur l'usage approprié de Laser DF et de Triumph Plus en vue de retarder la sélection de populations résistantes, veuillez consulter les étiquettes respectives de ces produits.

GESTION DES MAUVAISES HERBES RÉSISTANTES :

Les recommandations suivantes ont été élaborées en vue de retarder la sélection de mauvaises herbes résistantes.

1. Ne pas utiliser l'herbicide TRIASULFURON 75WG ou d'autres produits qui présentent le même mode d'action de façon répétitive dans un même champ.
2. Afin de prévenir ou de retarder la sélection de populations résistantes, ne pas utiliser l'herbicide TRIASULFURON 75WG en prélevée plus de deux fois dans un même champ au cours d'une période de 36 mois.
3. Intégrer l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans un programme à long terme de suppression des mauvaises herbes.
4. Utiliser des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges qui présentent un mode d'action différent et/ou labourer le champ l'année de jachère d'un programme de lutte aux mauvaises herbes (ex. Rustler[®], 2,4-D, Banvel[®], labour, etc.).
5. Ne pas utiliser l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans les champs où on a identifié des biotypes de mauvaises herbes à feuilles larges affichant une résistance à l'herbicide TRIASULFURON 75WG ou à AMBER 75WG, Ally, Express Pack, Muster, Refine Extra, l'ingrédient DF de Laser DF, l'ingrédient Refine de Refine w.o. et l'ingrédient Plus de Triumph Plus. Utiliser un produit qui possède un mode d'action différent.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA RÉSISTANCE DES MAUVAISES HERBES, COMMUNIQUEZ AVEC SYNGENTA PROTECTION DES CULTURES CANADA, INC. AU NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-459-2422.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que les céréales, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. S'assurer que toute trace du produit a été enlevée. Recommandations à suivre :

1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et tous les tuyaux pendant quelques minutes avec de l'eau propre contenant un détergent pour usage domestique. Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, des puits ou de tout autres plans d'eau.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur d'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 100 litres d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la pulvériser au moyen de la rampe et des buses. Purger le système.
3. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un seau contenant la solution ammoniacale.
4. Rincer à fond le réservoir, les tuyaux, les rampes, les buses et les tamis à l'eau claire pendant 5 minutes afin d'enlever toute trace d'ammoniaque.
5. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque conjointement avec un produit au chlore. Cette association pourrait libérer du chlore gazeux et causer de graves irritations aux yeux, nez, gorge et poumons. Ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation dans un endroit fermé.

EMPLOI DE L'HERBICIDE TRIASULFURON 75WG EN PRÉLEVÉE

L'herbicide TRIASULFURON 75WG peut être utilisé en prélevée pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de force roux de printemps et le blé de printemps Canada Prairie. L'usage de l'herbicide TRIASULFURON 75WG en prélevée est restreint aux zones de sols bruns et bruns foncés en Alberta et en Saskatchewan.

MOMENT DU TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE :**MOMENT DU TRAITEMENT****AUTOMNE :**

En septembre ou octobre, avant le gel.

PRINTEMPS :

Dès que possible en avril ou mai, avant la germination des mauvaises herbes et le semis.

Pour l'emploi des sacs hydrosolubles de 54 g :

DOSE D'EMPLOI	SURFACE TRAITÉE AVEC UN SAC HYDROSOLUBLE
27 g/ha (1 contenant traite 20 ha ou 50 acres)	2,0 ha (5 acres)
33 g/ha* (1 contenant traite 16 ha ou 40 acres)	1,6 ha (4 acres)

* Utiliser la dose élevée lorsqu'on le recommande seulement (voir « MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET DOSES D'EMPLOI EN PRÉLEVÉE »).

NOTE : Un traitement d'automne est préférable en raison des probabilités accrues qu'il y ait un niveau d'humidité approprié pour l'incorporation et l'activation de l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans le sol. Les précipitations peuvent être normales pour les traitements appliqués au printemps; cependant si les précipitations tardent (première pluie après le traitement), les mauvaises herbes pourraient avoir assez de temps pour germer avant que l'herbicide TRIASULFURON 75WG ne soit incorporé au sol et activé, ce qui pourrait réduire l'efficacité du traitement.

CHAMPS D'ACTIVITÉ DES MAUVAISES HERBES ET DOSES D'EMPLOI EN PRÉLEVÉE :

Pour des sacs hydrosolubles de 54 g :

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	SURFACE TRAITÉE
Lépidie densiflore Saponaire des vaches Sagesse-des-chirurgiens Amarante à racine rouge Tabouret des champs Moutarde des champs Chénopode blanc (répression seulement)	Appliquer 27 g/ha avant le semis	1 boîte traite 20 ha ou 50 acres 1 sac hydrosoluble traite 2 ha ou 5 acres
Kochia à balais* Soude roulante* Renouée liseron*	Appliquer 27 ou 33 g/ha avant le semis	1 boîte traite 16 ha ou 40 acres à raison de 33 g/ha 1 sac hydrosoluble traite 1,6 ha ou 4 acres à raison de 33 g/ha

*Note : Utiliser la dose élevée (33 g/ha) dans les champs où l'on a constaté une forte population de l'une ou l'autre de ces mauvaises herbes ou lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées au moment du traitement.

Note : L'EMPLOI EN PRÉLEVÉE DE L'HERBICIDE TRIASULFURON 75WG N'EST PAS RECOMMANDÉ SUR LES SOLS DONT LE pH EST INFÉRIEUR À 7,0.

Note : Utiliser un agent tensioactif si les mauvaises herbes sont levées (voir « DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION »).

Note : Il pourrait arriver que des biotypes naturels de certaines mauvaises herbes figurant sur cette étiquette ne soient pas supprimés par l'herbicide TRIASULFURON 75WG et par d'autres produits appartenant à une famille chimique apparentée et possédant le même mode d'action. Veuillez consulter la section « GESTION DES MAUVAISES HERBES RÉSISTANTES ».

DIRECTIVES D'EMPLOI EN PRÉLEVÉE :

COUVERTURE DE DÉBRIS VÉGÉTAUX

L'herbicide TRIASULFURON 75WG ne se lie pas aux débris végétaux; toutefois, la présence d'une couverture excessive de débris (pailles et/ou mauvaises herbes) au moment du traitement pourrait se traduire par une suppression moins efficace en raison d'une couverture inadéquate du sol. Dans de tels champs, il est recommandé d'incorporer l'excès de débris avant l'application de l'herbicide TRIASULFURON 75WG.

AGENT TENSIOACTIF

Il faut utiliser un agent tensioactif avec l'herbicide TRIASULFURON 75WG uniquement si les mauvaises herbes sont levées et risquent de ne pas être supprimées lors du semis (voir « DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION »). Si le semis est effectué au moyen d'un équipement avec travail minimum du sol, examiner la surface du sol avant d'appliquer l'herbicide TRIASULFURON 75WG afin de déterminer si de petites plantules de mauvaises herbes ou des annuelles d'hiver sont présentes. Des annuelles d'hiver ou des mauvaises herbes à germination hâtive telles que la soude roulante ou le kochia à balais peuvent être déjà présentes au moment de l'application et elles sont très difficiles à voir à leur levée. Il faut donc examiner la surface du sol avec soin.

INCORPORATION

Après une application d'automne, l'incorporation mécanique n'est pas nécessaire. Les précipitations d'automne et d'hiver fourniront une humidité suffisante pour bien entraîner le produit dans la zone de germination des mauvaises herbes.

Dans le cas d'une application de printemps, il faut de l'humidité pour incorporer et activer l'herbicide TRIASULFURON 75WG avant la germination des mauvaises herbes. On obtiendra de meilleurs résultats s'il pleut entre l'application et la germination des mauvaises herbes. Plus l'application de printemps est hâtive, plus ces conditions seront susceptibles de prévaloir. S'il ne pleut pas après le traitement, une incorporation mécanique sera requise.

Semoir à roue plombeuse : Si on utilise un semoir à roue plombeuse (avec houe ou disque), il faut s'assurer que l'herbicide TRIASULFURON 75WG est appliqué avant la préparation du lit de semence (un seul passage recommandé, peu profond, 3-5 cm de profondeur).

Semoir pour semis direct : Si on utilise un semoir pour semis direct, il faut s'assurer que l'herbicide TRIASULFURON 75WG est appliqué à l'automne ou très tôt au printemps pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'humidité pour bien entraîner le produit dans la zone de germination des mauvaises herbes.

CONDITIONS PÉDOLOGIQUES

L'herbicide TRIASULFURON 75WG offre un rendement optimal lorsque le lit de semences est plat et exempt de grosses mottes. Il est possible qu'un passage à la herse soit requis après le semis.

Ne pas appliquer sur les sols sujets aux inondations ni sur les sols extrêmement inégaux, pleins de mottes ou en mauvais état, en raison du risque d'une mauvaise couverture et d'une distribution inégale du produit.

DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES APRÈS L'EMPLOI EN PRÉLEVÉE :

Les cultures autres que le blé de printemps se sont montrées très sensibles à de faibles résidus de l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans le sol. Le risque de dommages aux cultures de rotation est en fonction de la dose utilisée et d'une série de facteurs dont les paramètres du sol (le type de sol, sa température ou son pH, par exemple), la sensibilité de la culture de rotation, les précipitations et l'intervalle entre la rotation des cultures. Le processus de dégradation est plus rapide lorsque le sol présente un taux d'humidité élevé, une température élevée et un pH faible. La dégradation est généralement plus lente lorsque le sol présente un taux d'humidité faible, une température basse et un pH élevé. L'intervalle de rotation minimum est la période qui s'étend entre la dernière application de l'herbicide TRIASULFURON 75WG et la date prévue du semis de la culture subséquente.

Afin d'éviter tout dommage aux cultures subséquentes après l'application de la dose recommandée de l'herbicide TRIASULFURON 75WG, respecter les intervalles de rotation suivants.

DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES APRÈS L'EMPLOI EN PRÉLEVÉE

CULTURE	INTERVALLE MINIMUM (MOIS)	
	pH DE 7,5 OU MOINS	pH SUPÉRIEUR À 7,5
Blé de printemps (de force roux, Canada Prairie, Extra fort)	Aucune restriction	Aucune restriction
Orge, avoine, blé durum	10	10
Lin, graine de l'alpiste des Canaries	22	Essai biologique
Canola, pois	34	Essai biologique
Lentilles	46	Essai biologique
Toutes les autres cultures	Essai biologique	Essai biologique

NOTE : L'usage de l'herbicide TRIASULFURON 75WG en prélevée est restreint aux zones de sols bruns et bruns foncés en Alberta et en Saskatchewan.

Sols dont le pH est supérieur à 7,5

Dans les sols très alcalins, l'activité résiduelle de l'herbicide TRIASULFURON 75WG peut se prolonger et affecter les options pour la rotation des cultures au delà des intervalles recommandés. C'est pourquoi, dans les sols dont le pH est supérieur à 7,5, on ne peut faire la rotation à des cultures autres que les céréales de printemps que si un essai biologique en plein champ a été exécuté avec succès. Cette précaution s'applique aussi à toute culture ne figurant pas au tableau ci-dessus. Veuillez consulter la section « DIRECTIVES POUR UN ESSAI BIOLOGIQUE » pour plus d'information sur l'exécution des essais biologiques.

NOTE : L'effet additif des résidus dans le sol lorsque l'herbicide TRIASULFURON 75WG a été appliqué dans un même champ soit avant ou après l'herbicide Assert(R) n'a pas été déterminé. Ne semer que du blé de printemps (à l'exclusion du blé durum) jusqu'à ce qu'un essai biologique ait démontré que les autres cultures peuvent être cultivées sans problèmes.

EMPLOI DE L'HERBICIDE TRIASULFURON 75WG EN POSTLEVÉE

On recommande l'emploi de l'herbicide TRIASULFURON 75WG en postlevée dans le blé de printemps, le blé durum et l'orge. L'emploi de l'herbicide TRIASULFURON 75WG en postlevée est restreint aux zones de sols bruns et bruns foncés en Alberta et en Saskatchewan, ainsi qu'aux zones de sols noirs en Alberta.

L'emploi de l'herbicide TRIASULFURON 75WG est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges seulement lorsqu'il est mélangé en cuve avec Pardner 280EC (Unity 280EC) et avec un agent tensioactif recommandé.

L'herbicide TRIASULFURON 75WG est absorbé par les feuilles des mauvaises herbes levées et rapidement transporté vers les points de végétation de la plante. Il est essentiel de bien couvrir le feuillage des mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace. Selon les espèces et les conditions de croissance, il faut compter entre 1 et 3 semaines avant de pouvoir constater visuellement les symptômes du dépérissement des mauvaises herbes (décoloration).

Les plantes meurent habituellement de 3 à 4 semaines après l'application en postlevée. En cas de conditions climatiques défavorables telles qu'une sécheresse, une inondation, des températures extrêmes prolongées ou une fertilité insuffisante, la suppression pourrait être inadéquate.

MOMENT DU TRAITEMENT EN POSTLEVÉE :

CULTURE : Du stade de 2 feuilles à juste avant le stade de la feuille étendard. Appliquer le mélange en réservoir de l'herbicide TRIASULFURON 75WG en postlevée avec Pardner 280EC (Unity 280EC) et un agent tensioactif recommandé, lorsque la culture est entre le stade de 2 feuilles à celui qui précède immédiatement l'apparition de la dernière feuille, et avant que le couvert végétal n'empêche d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes visées.

MAUVAISES HERBES : Stade de 2 à 4 feuilles (deux paires de vraies feuilles).

NOTE : Ne pas appliquer l'herbicide TRIASULFURON 75WG en postlevée si on prévoit de la pluie dans les 2 heures suivant le traitement.

DIRECTIVES D'EMPLOI EN POSTLEVÉE :

Pour les traitements de postlevée, l'herbicide TRIASULFURON 75WG doit toujours être utilisé mélangé en réservoir avec Pardner 280EC (Unity 280EC) et avec un agent tensioactif recommandé.

MAUVAISES HERBES ET DOSES D'EMPLOI EN POSTLEVÉE :

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE TRIASULFURON 75WG plus PARDNER 280EC (UNITY 280EC) : EMPLOI EN POSTLEVÉE¹

Pour des sacs hydrosolubles de 43 g

Herbicide TRIASULFURON 75WG à 10,7 g/ha	[1 sac hydrosoluble traite 4 ha ou 10 acres]
plus PARDNER 280EC (UNITY 280EC) à 500 mL/ha	
<i>plus un agent tensioactif recommandé</i> à 0,25% v/v	[2,5 L par 1 000 L de solution pulvérisée]

1. Ne pas laisser paître le bétail dans les céréales traitées ni récolter celles-ci pour le foin dans les 30 jours suivant une application de mélange en réservoir de l'herbicide TRIASULFURON 75WG avec Pardner 280EC (Unity 280EC). Ne pas appliquer ce traitement plus d'une fois par saison.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :		
Renouées annuelles (renouée scabre et renouée persicaire)	Ortie royale	Bourse-à-pasteur
Stellaire moyenne	Kochia à balais	Tabouret des champs
Gaillet grateron	Chénopode blanc	Canola spontané
Saponaire des vaches	Amarante à racine rouge	Renouée liseron
Sagesse-des-chirurgiens		Moutarde des champs

DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES APRÈS L'EMPLOI EN POSTLEVÉE :

Certaines cultures se sont montrées très sensibles à de faibles résidus de l'herbicide TRIASULFURON 75WG dans le sol. Le risque de dommages aux cultures de rotation est en fonction de la dose utilisée et d'une série de facteurs dont les paramètres du sol (le type de sol, sa température ou son pH, par exemple), la sensibilité de la culture de rotation, les niveaux de précipitations et l'intervalle entre la rotation des cultures. Le processus de dégradation est plus rapide lorsque le sol présente un taux d'humidité et une température élevés et un pH faible. La dégradation est généralement plus lente lorsque le taux d'humidité et la température du sol sont bas et que le pH est élevé. L'intervalle de rotation minimum est la période qui s'étend entre la dernière application de l'herbicide TRIASULFURON 75WG et la date prévue du semis de la culture subséquente.

Afin d'éviter tout dommage aux cultures subséquentes après l'application de la dose recommandée de l'herbicide TRIASULFURON 75WG, respecter les intervalles de rotation suivants.

DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES APRÈS L'EMPLOI EN POSTLEVÉE

CULTURE	INTERVALLES MINIMUM (MOIS)		
	pH DU SOL 6,4 OU MOINS	pH DU SOL 6,5 – 7,4	pH DU SOL SUPÉRIEUR À 7,5
Blé de printemps (roux vitreux, Canada Prairie, Extra fort)	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction
Blé durum, orge, avoine	10	10	10
Lin	10	10	22
Pois	10	22	22
Canola	10	22	34
Graine de l'alpiste des Canaries	22	22	22
Moutarde	22	22	34
Lentilles, tournesols, toutes autres cultures	Essai biologique	Essai biologique	Essai biologique

Veuillez consulter la section « DIRECTIVES POUR UN ESSAI BIOLOGIQUE » pour de plus amples renseignements sur l'exécution des essais biologiques.

- ™ TRIASULFURON est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.
 ® AMBER, Agral 90 et LOGRAN sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
 Ag-Surf est une marque déposée de Interprovincial Cooperative Ltd.
 Citowett Plus et Banvel sont des marques déposées de BASF AG.
 Super Spreader-Sticker est une marque déposée de UAP Clean Crop.
 Companion est une marque déposée de Rohm & Haas Company. Rohm and Haas Canada Inc., utilisateur autorisé.
 Rustler est une marque déposée de Monsanto Canada Inc.
 Ally, Express, Muster et Refine sont des marques déposées de E.I. du Pont de Nemours and Company
 Assert est une marque déposée de Cyanamid Canada Inc.
 Laser, Triumph Plus, Pardner et Unity sont des marques déposées du Groupe Aventis.

GROUPE 2 HERBICIDE

TRIASULFURON^{MC} 75WG**SAC HYDROSOLUBLE****HERBICIDE****Granulé dispersable dans l'eau****GARANTIE :**

Triasulfuron..... 75%

**LIRE AU COMPLET L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTES AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**Contenu net : **43 g ou 54 g****SAC HYDROSOLUBLE**^{MC} Marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))